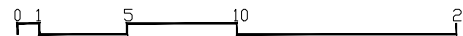


21/09/2021    Indice A



"Le présent document exprime le principe d'aménagement et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives, commerciales ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et réseaux divers. Les retombées de poutres, faux-plafonds, gaines techniques, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif"

**TAGERIM** l'art de vivre ensemble

**JEAN-MARC SCUDIÉ MATIÈRE ET ARCHITECTURE**  
106 bld Montesquieu, 59100 ROUBAIX  
tél. : 03 20 73 42 53  
www.scudie-architecture.fr